



Section des Vosges



Compte-rendu de la formation spécialisée du 3 avril 2023

ORDRE DU JOUR

- 1) Installation de la Formation Spécialisée (FS) et désignation du secrétaire
- 2) Présentation de la note des orientations ministérielles santé, sécurité, et conditions de travail 2023
- 3) Point sur la situation face à la crise sanitaire
- 4) Suivi des fiches de signalements et accidents de travail
- 5) Suivi des annotations du registre santé et sécurité au travail
- 6) Suivi des rapports de visites des acteurs de prévention
- 7) Point sur la situation du SGC de Gérardmer
- 8) Programmation des visites de sites
- 9) Travaux et projets immobiliers
- 10) Programme et budget 2023
- 11) Informations et questions diverses

Après lecture de la déclaration liminaire jointe en annexe, le président a affirmé l'importance du débat, du collectif de travail et a déclaré vouloir faire vivre le dialogue social comme précédemment.

En absence de règlement intérieur (*4 mois après la création de cette nouvelle instance...*), le fonctionnement sera calqué sur feu le CHSCT. Le président a rappelé qu'en cette période sensible, l'accent était porté sur la protection des agents, notamment dans les services d'accueil et les services nomades (contrôle, huissiers, géomètres). Il n'exclut pas l'appel à des sociétés de vigiles durant la campagne si besoin était. Le sujet de GMBI a été évoqué, nous y reviendrons dans le point 11.

Installation de la Formation Spécialisée (FS) et désignation du secrétaire

En l'absence de règlement intérieur, il a été convenu de reprendre le secrétariat par alternance. C'est au tour de SOLIDAIRES et c'est Myrtille KUENY qui est élue pour cette année, à l'unanimité.

Les missions de la nouvelle secrétaire sont pour le moment calquées sur celles d'une secrétaire de CHSCT (participation à l'ordre du jour, organisation des visites de sites ...), en attendant les précisions que le règlement intérieur voudra bien nous apporter, s'il est disponible un jour...

Présentation de la note des orientations ministérielles santé, sécurité, et conditions de travail 2023

Nouvelles instances, dialogue social rénové au 1^{er} janvier 2023.

Tout change : le CTL et le CHSCT disparaissent pour laisser place à une nouvelle instance unique, le Comité Social d'Administration Local (CSAL) composé d'une chambre spécifique, la Formation Spécialisée (FS) dont les missions reprennent globalement celles du CHSCT. La FS doit en effet apporter un éclairage aux membres du CSAL, sur les sujets relatifs à la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Rien ne change donc. A ceci près que les droits syndicaux ont été largement revus à la baisse, ce qui de fait laisse moins de temps à vos représentants pour assumer leur mandat.

La note d'orientation préconise tout un tas de belles choses sur le papier, comme la prévention primaire, le développement d'une approche organisationnelle du télétravail (sic), la culture de la prévention par la formation, le renforcement du suivi des accidents de service, la prévention de la désinsertion professionnelle des agents, la maîtrise du risque amiante ou l'accompagnement des impacts du changement climatique et la sobriété énergétique.

Vaste programme ... le tout avec un budget pharaonique de 45277€. Nous y reviendrons au point 10.

Point sur la situation face à la crise sanitaire

Depuis le 1^{er} mars 2023, il n'existe plus d'aménagement de postes spécifiques aux agents dits vulnérables. Ces agents, une vingtaine, sont donc reçus par le médecin du travail (MT) pour déterminer s'ils doivent ou non continuer à bénéficier d'un aménagement de poste - le MT rédigeant alors une fiche de préconisation transmises aux chefs de services concernés et services RH.

SIRHIUS a été mis à jour avec un nouveau motif de télétravail : télétravail pour raisons médico-sociales, motif valable pour une durée de 6 mois.

N'hésitez pas à venir vers nous pour toute difficulté éventuelle.

Fiches de signalement / accidents de travail

Depuis la dernière instance, 5 fiches de signalement ont été rédigées. En réponse, toujours en accord avec les collègues concernés, la direction a :

- rédigé un courrier de rappel à l'utilisateur,
- téléphoné à l'utilisateur,
- dénoncé les faits au procureur (art. 40 du code de procédure pénale).

Deux fiches sont en instance, elles concernent des conflits entre agents et seront étudiées en local par les services RH en lien avec les chefs de service.

Trois accidents de travail ont été dénombrés depuis la dernière instance.

Suivi des annotations du registre santé et sécurité au travail

+

Suivi des rapports de visites des acteurs de prévention

Depuis la dernière instance du 15/11/2022, aucune annotation du registre, aucune visite des acteurs de prévention.

A noter que le nouvel inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) a pris récemment ses fonctions, pour la région Grand-Est, et envisage de prochaines visites de sites.

Point sur le SGC de Gérardmer

Conséquences directes du nouveau réseau de proximité (NRP), les services fusionnent. Des services qui avaient auparavant leurs propres méthodes de travail. Suite à ces fusions, des problèmes d'harmonisation des pratiques peuvent apparaître et créer des tensions dans le collectif de travail. La création d'antenne, si elle apparaît comme un confort pour les agents, qui évitent de se déplacer pour rejoindre le service fusionné, peut parfois créer un sentiment d'isolement et ajouter des tensions.

C'est dans ce cadre qu'a été proposée une nouvelle organisation de travail, d'autant plus que le service doit, au 1^{er} septembre prochain, accueillir une nouvelle trésorerie, Bruyères.

Le directeur s'est donc déplacé sur site pour rencontrer les agents et leur présenter la nouvelle organisation cible. « *Nouvelle répartition des tâches entre l'antenne de Cornimont et le site de Gérardmer, simplification des tâches, spécialisation des missions pour Cornimont* ». Voilà en substance ce qui apparaît comme une solution, solution établie après la réalisation d'un audit.

Le but affiché est de créer de la cohésion dans le service, et d'harmoniser les méthodes. Un poste de cadre A adjoint a été créé et aura vocation à travailler sur la partie recettes et sera donc principalement présent sur l'antenne de Cornimont.

Cette nouvelle organisation entraîne pour certains collègues de profonds changements dans leurs méthodes de travail et aboutira de fait à une répétition des tâches avec une moindre diversité des missions confiées.

Pour le moment, la direction semble favoriser le collectif de travail. Nous resterons vigilants quant aux suites de cette réorganisation, notamment avec l'arrivée du nouveau service à l'automne.

Rappelons ici que ces problèmes sont la conséquence directe de NRP, que nous combattons depuis sa mise en œuvre en 2019, et que les agents à qui on demande une nouvelle fois de s'adapter n'ont rien demandé et subissent des décisions prises sans aucune concertation.

Programmation des visites de sites organisées par la formation spécialisée

Ont été décidées en séances les visites de sites suivantes :

- SAPF ST DIE - juin,
- site de VITTEL - septembre,
- SGC GERARDMER - novembre,
- CC Amendes - janvier 2024.

Travaux et projets immobiliers

- Point sur les travaux à GERARDMER. Avis favorable de la centrale pour débloquer les crédits. La mairie (propriétaire des locaux) va lancer les travaux via appel d'offre.

Emménagement prévu fin août, intégration de Bruyères septembre après le TRF.

- Point sur les travaux à VITTEL – réfection de l'accueil après la campagne IR. Fin des travaux prévue à l'été.

- Point sur les travaux à REMIREMONT – la salle de convivialité sera déplacée courant juin. Les représentants des personnels ont insisté sur la nécessité d'insonoriser de manière suffisante cette pièce.

- Vidéo surveillance envisagée sur GERARDMER et EPINAL (validation de la centrale, attente retour préfecture).

- Poursuite de l'installation de la téléphonie par TOIP. La mise aux normes d'EPINAL sera réalisée au second semestre 2023. La bascule pour Gérardmer, Cornimont et Remiremont aura lieu en 2024. Restera donc Neufchâteau et la Paierie. A noter que la téléphonie par numérique est pour le moment de moins bonne qualité que sur du réseau filaire... tout ça pour ça.

- Point sur ST DIE : accessibilité PMR extérieur réalisée et travaux au sous-sol envisagés.

Programme et budget 2023

Le budget attribué s'élève à 45277€ (déduction faite de la réserve de 9%).

S'ajoute à ce budget une enveloppe de 8463€ dédiée à la formation. Cette enveloppe, régionale, pourra servir à d'autres départements en cas de non-utilisation ou à l'inverse pourra être abondée par un département voisin en cas de besoin.

Ont été validées en séances les dépenses suivantes :

- abondement de l'enveloppe « matériel ergonomique »
- abondement de l'enveloppe « fauteuils adaptés sur préconisation du MT »
- formation recyclage PSC1
- formation initiale secourisme
- chaussures de sécurité + gilets + vêtements professionnels (huissiers, agents techniques et géomètres)
- sangles anti-chutes

A noter que ces équipements de protection individuels ne sont pas censés être financés par cette instance, mais compte tenu des faibles montants et de la nécessité de ces dépenses, nous avons émis un avis favorable.

En revanche, nous avons décidé de ne pas émettre un avis favorable immédiat pour les dépenses relatives à l'entretien et analyses des fontaines à eau, ainsi que pour le remplacement des défibrillateurs sur 3 sites. En effet, si ces dépenses présentent un lien direct avec la santé et la sécurité au travail, c'est d'abord à l'État employeur d'y pourvoir. Compte tenu des montants conséquents, il a été décidé de reporter l'étude de ces dépenses à la prochaine instance, dans l'hypothèse où le budget le permet. Concernant les défibrillateurs, leur durée de vie arrive à leur terme en fin d'année. Pas d'urgence, c'est donc en responsabilité et pour ne pas grever en grande partie le budget en début d'année que nous avons émis cet avis, afin de pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses imprévues et urgentes.



Section des Vosges



Informations et questions diverses

- Le MT a rédigé un questionnaire à l'attention des personnels concernés par la réforme du « foncier innovant ». Elle a présenté en séance son compte-rendu.

Sur 10 agents, 5 ont répondu à ce questionnaire. Sur ces 5 agents, 1 a fait part de sa déception face à cette réforme, et 4 ont indiqué ressentir un niveau de stress de 9/10, que ce soit au moment de l'annonce de la réforme ou 5 mois après.

Globalement, les agents concernés ont vu leurs méthodes de travail bouleversées et se sentent méprisés par l'administration. Ils subissent une perte de sens, un sentiment de sabotage de leur mission et sont très inquiets quant à leur avenir professionnel.

Une nouvelle fois, les réformes imposées par l'administration ont des conséquences directes sur les conditions de travail des agents et aboutissent à une perte de sens, une perte de technicité, et une forte démotivation de la part des collègues.

- Dans la même lignée, le sujet GMBI a été abordé, les représentants des personnels ayant pris l'attache des agents du SDIF et des accueils SIP. Encore une fois, l'administration a unilatéralement décidé de changer ce qui fonctionnait, pour le remplacer par des applicatifs et des méthodes qui ne fonctionnent pas. Formations incomplètes et inefficaces, applicatifs inopérants et instables, pas de soutien technique, tous les ingrédients sont présents pour que cette réforme soit un véritable succès.

Le résultat est là : des usagers perdus et mécontents, des agents en souffrance car frustrés de ne pas pouvoir répondre aux multiples et nombreuses demandes (400 e-contact en attentes). C'est une véritable catastrophe pour les services, mais également

pour les particuliers, et les collectivités locales qui sont concernées par le transfert hypothétique de la taxe d'urbanisme.

Encore une réforme décidée par Paris, sans concertation, sans même prendre l'attache des agents, des sachants, qui connaissent leur métier et à qui on demande de changer de méthodes de travail. Preuve si besoin de la déconnexion des décideurs vis-à-vis du terrain, le message Ulysse du 21 mars, remerciant les agents de leur mobilisation dans la mise en œuvre de cette réforme.

Le résultat est systématiquement le même, la qualité du service rendu aux usagers se dégrade, en même temps que les conditions de vie au travail des agents.

En réponse, le président est resté sans véritable réponse face aux sujets soulevés. Il sera présent mercredi 5 avril aux côtés des agents afin de recueillir les éléments à faire remonter au bureau GF3A, en charge du « dossier ». Dans l'attente 3 auxiliaires seront recrutés (pour faire quoi?) et une communication externe sera faite prochainement à l'attention des usagers afin de réguler le flux.

Flux qui, pour couronner le tout, va inévitablement s'accroître avec la campagne IR qui commence mi-avril. Comme si, en cette période compliquée, les agents avaient besoin de ça...

Vos représentants,
Martial BECK
Myrtille KUENY
Eric BALAUD
Hervé ESCHBACH
Stéphanie WOLFF
Emmanuel MARTINEZ